

Impôt sur le revenu—Loi

M. Paproski: Bon sang, ce que vous vous accrochez à votre siège d'Assiniboia!

M. Goodale: Contrairement aux conservateurs, je suis heureux et fier d'appartenir à un parti qui embrasse sans équivoque la cause de l'unité canadienne, et comme je pense que le bill C-56 en est la preuve, je l'appuie entièrement.

● (1532)

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt le député d'Assiniboia (M. Goodale) qui, d'après des sources bien informées, ne sera pas réélu aux prochaines élections, ce qui serait tout au crédit de la Chambre. Je trouve honteux qu'un député prenne la parole à la Chambre pour accuser de séparatisme de loyaux Canadiens que leurs électeurs ont nommés pour les représenter. Il devrait s'excuser et retirer cette remarque.

Pour la première fois de ma vie, je comprends pourquoi le pays se sépare, nous en avons un exemple avec ce que nous venons d'entendre. Voici qui est bien dans la veine des discours libéraux: si vous n'êtes pas d'accord avec les libéraux, c'est que vous êtes séparatistes. Je demande au député de retirer immédiatement ce qu'il a dit. Retirez-le immédiatement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que le député retire ce qu'il a dit contre moi et mon parti.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député à mon sens n'invoque pas le Règlement, mais plutôt engage un débat.

M. Gillies: Un débat?

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, j'ai suivi très attentivement les remarques de mon collègue, le député d'Assiniboia. Il n'a pas accusé les députés de l'opposition d'être séparatistes; il a dit qu'ils avaient adopté des tactiques qui aidaient les séparatistes; il y a une grande différence. Rien n'a été dit pouvant autoriser le député de Don Valley à invoquer la question de privilège.

M. Paproski: Ce n'est pas vrai.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je viens d'entendre ce que mon ami de Toronto a cherché à dire pour ramener le calme à la Chambre. Il n'y a peut-être pas lieu de bondir, certes, mais pour de toutes autres raisons.

[M. Goodale.]

J'ai bien écouté ce qu'a dit le député d'Assiniboia. C'est une insulte au Parlement, pire même, et je rappellerai à mon ami, s'il hésite encore à retirer ce qu'il a dit—ce qu'il devrait faire après réflexion, d'après moi—que le chef de son parti, le premier ministre du Canada, a déclaré il n'y a pas longtemps que tous les partis de la Chambre des communes et tous les députés soutenaient la cause de l'unité canadienne et le maintien de l'intégrité du pays.

M. Campbell: Prouvez-le.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous n'êtes d'aucun secours, M. Campbell.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député devrait désigner un représentant par le nom de sa circonscription.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voulu heurter les sentiments de ses électeurs.

Je trouve qu'il est presque répréhensible de la part d'un député d'oser accuser un de ses collègues d'aider, de favoriser et d'encourager ceux qui voudraient briser notre pays. J'ai beaucoup d'estime pour le député d'Assiniboia même si nos idéologies diffèrent. Je tiens à ce que cette estime demeure malgré nos divergences de vues politiques mais je doute que ce soit possible si l'on tolère ce genre de basses accusations, de partisanerie et de méchanceté à la Chambre des communes.

Au nom de tous les députés, je m'associe à mon collègue le député de Don Valley pour demander au député de s'excuser des propos qu'à la réflexion il doit juger inconvenants.

M. Neil: Quelle insolence!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je signalerai aux députés que ce rappel au Règlement aurait dû être soulevé au moment où le député d'Assiniboia avait la parole.

M. Gillies: C'est un jour bien sombre pour la Chambre des communes.

[Français]

M. Lachance: Je pense que le point soulevé par l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker) ne constitue pas un motif raisonnable pour demander à l'honorable député d'Assiniboia (M. Goodale) de s'excuser à la Chambre. Je pense que les questions de privilège ont été clairement définies par M. l'Orateur adjoint. Je ne pense pas que l'honorable député d'Assiniboia ait employé un langage non parlementaire. Il est possible que plusieurs députés de l'opposition ne soient pas d'accord sur ce qu'il a dit.